Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 juin 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration: M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COE-SLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents: M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU

Désignée secrétaire de séance : Mme Colette GROIZARD

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	3	177		P. P. San	
ah ann ea in		3	1/	17	0	0

DEL2024-025 – Participation financière 2024 au Groupement d'Intérêt Public La Déferlante

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Barbâtre est membre du Groupement d'Intérêt Public La Déferlante dont l'objet est de contribuer au développement et à la création d'activités culturelles pluridisciplinaires tout en favorisant leur diffusion auprès d'un large public sur 13 communes du littoral de Loire Atlantique (Saint Brévin les Pins, Pornic) et de Vendée (Noirmoutier en l'Île, Barbâtre, La Barre de Monts, Notre Dame de Monts, Saint Jean de Monts, Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Bretignolles sur Mer, Brem sur Mer, Jard sur Mer et La Tranche sur Mer).

Lors de l'assemble générale du GIP La Déferlante en date du 25 mars 2024, il a été procédé à l'appel à participation pour l'année 2024 tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Publié le

ID: 085-218500114-20240703-DEL2024_025-DE

	inflation	plafonnée	
0,057		3,5	0,1995

uh Habitante	Part variable	Prt fixe	I L. Clark Frank Dr. co. co.	Villes
14473	2 887,36 €	3 750 €		Saint Brévin les Pins
16886	3 368,76 €	promoter a promote promote promote promote promote promote promote pro-	7 118,76 €	Pornic
4486	894,96 €	THE RESIDENCE AND PARTY OF THE	4 644,96 €	Noirmoutier en l'Ile
was the first transfer to the state of the s	343,34 €	- CANADA CONTRACTOR CO	4 093,34 €	Barbâtre
1721	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF	CONTRACTOR DE LA CONTRA	4 180,52 €	Notre Dame de Monts
2158		CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	5 490,64 €	Saint Jean de Monts
8725	AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	Name and Address of the Owner, where the Owner, which is the Owner,		Saint Hilaire de Riez
12137	I	- Inches	5 330,44 6	Saint Gilles Croix de Vie
7922	THE RESERVE THE PROPERTY OF TH	-	4 766.05	Brétignolles sur Mer
5093	- Commence of the Commence of	AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	4 344.51	La Tranche sur Mer
2980		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		Brem sur Mer
2855		CALL DE LA CONTRACTOR DE		€ Jard sur Mer
2670	The second secon		4 196 88	€ La Barre de Monts
2240	446,88	€ 3750€	4 190,00	

Données recensement 2020 Total 2024

65 577,03 €

Pour rappel, chaque commune membre du GIP verse une contribution financière composée d'une part fixe de 3 750 € et d'une part variable indexée sur le nombre d'habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE le versement de la contribution financière de la ville de Barbâtre établie à hauteur de 4 093,34 € au GIP La Déferlante pour l'année 2024;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document nécessaire à ces décisions.

DELIBERATION PUBLIEE

Le

1 1 JUH. 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme, En mairie, le

1 1 JUIL. 2024

Le Maire, Louis GIBIER



La secrétaire de séance, Colette GROIZARD